



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire**

**Procès-verbal d'une assemblée spéciale d'urgence du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire tenue le 4 octobre 2011, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase situé au 3, ruelle des Ursulines, 20 h 30, après la séance préparatoire sur le règlement omnibus**

**PRÉSENCES :**

MM.	Denis L'Anglais	Président
	Benoît Bossé	Vice-président
M <sup>me</sup>	Émilie-Jennifer Desbiens	Administratrice
MM.	Gilles Dufour	Administrateur
	Louis-Jean Rousseau	Administrateur
M <sup>me</sup>	Anne Guérette	Conseillère municipale

Il y a quorum.

**ABSENCES :**

M <sup>mes</sup>	Françoise Sorieul	Trésorière
	Michelle Doré	Administratrice
	Margo Ménard	Administratrice

Un poste est vacant.

**AUTRE PARTICIPANT :**

M.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
----	--------------	------------------------------------

Outre les noms énumérés ci-dessus, aucune autre personne n'assistait à cette assemblée.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3- APPROBATION DU PRINCIPE DE LA PRISE DE POSITION OFFICIELLE DU CONSEIL DE QUARTIER DANS LE DOSSIER DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE**
- 4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Denis L'Anglais, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h 30. L'assemblée a été convoquée en vertu de l'article 93 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier au moyen d'un courriel transmis aux membres du conseil d'administration le 29 septembre 2011.

L'assemblée spéciale a été convoquée afin de débattre d'une résolution visant à permettre au président du conseil de quartier de prendre la parole au nom du conseil de quartier aux assemblées publiques des 6 et 13 octobre 2011 qui auront lieu dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne.

## 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### • Adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS, IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale d'urgence tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

## 3- APPROBATION DU PRINCIPE DE LA PRISE DE POSITION OFFICIELLE DU CONSEIL DE QUARTIER DANS LE DOSSIER DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

### Résolution CA-11-37

#### *Limites de territoire des conseils de quartier - prise de position aux assemblées des 6 et 13 octobre 2011*

1. **COMPTE TENU QUE** sept séances, dites de « consultation publique », ont été administrées par la Ville entre le 21 septembre et le 16 octobre 2011 dans six arrondissements sur la question de la modification de l'assise territoriale des conseils de quartier, la modification du Règlement sur la politique de consultation publique et des modes de fonctionnement des conseils de quartier;
2. **COMPTE TENU QUE** deux des trois sujets en consultation, soit la modification des territoires des conseils de quartier et la modification du Règlement sur la politique de consultation publique, doivent avoir fait l'objet d'une consultation préalable des conseils de quartiers, ce qui n'a pas été le cas;
3. **COMPTE TENU QUE** ce faisant, les autorités municipales passent outre aux dispositions contraignantes des articles 35 et 36 de la Charte de la Ville ainsi qu'aux dispositions de son Règlement sur la politique de consultation publique;
4. **COMPTE TENU QUE** les conseils de quartier peuvent et doivent prendre des initiatives pour « stimuler un développement intégré et viable du quartier », ce que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan directeur d'aménagement ;
5. **ATTENDU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire souhaite tout de même apporter sa contribution à la modernisation des modes de fonctionnement des conseils de quartiers, mais qu'il ne saurait le faire dans le cadre actuel des séances dites de « consultation publique » sans renoncer implicitement ou explicitement à son droit d'être consulté préalablement au sens de la loi sur les deux matières;

**IL EST RÉSOLU :**

- D'autoriser le président du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire à dénoncer l'invitation qui tient lieu d'avis de convocation faite aux administrateurs des conseils de quartier par M. Sylvain Légaré, au nom du Bureau du comité exécutif, pour participer aux séances dites de « consultation publique » des 6 et 13 octobre de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou, comme étant non conforme;
- De demander au conseil d'arrondissement, au comité exécutif ou au conseil municipal de lui adresser une demande d'opinion ou de lui octroyer un mandat pour tenir une consultation publique sur la modification de l'assise territoriale et la modification du Règlement sur la politique de consultation publique conformément à la Charte et à son Règlement;
- De demander au conseil d'arrondissement ou au conseil municipal de constituer, au préalable, un comité d'analyse des conseils de quartiers dont seront membres des représentants des conseils de quartier afin de lui soumettre, au besoin, des recommandations et des propositions de modification législatives et réglementaires en vue d'une consultation publique.

Adoptée à l'unanimité

**4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est levée à 21 h.

---

Denis L'Anglais  
Président

---

Émilie-Jennifer Desbiens  
Secrétaire